



Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi
Musique, Danse et Théâtre
2/4, rue Maurice Déménitroux
94000 CRETEIL
t : 01.56.72.10.10
f : 01.48.98.59.06

C.O.P

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Formation musicale

Organisation du cursus

Le cycle d'orientation professionnelle **Formation musicale** comprend 6 modules d'enseignement.

- 3 modules spécialisés : un module principal, un module associé et un module complémentaire.
- 3 modules communs à tous les étudiants en C.O.P : un enseignement complémentaire au choix, un cycle de conférences et un projet personnel encadré par l'équipe pédagogique.

Les étudiants construisent leur parcours pluriannuel en lien avec le professeur de la discipline principale et l'équipe pédagogique.

Les temps pédagogiques sont indiqués à titre minimum sur le cycle.

I - Module principal

Il comporte 1 unité d'enseignement principal (U.E.P)

U.E.P 1 : Formation musicale

U.E.P 1 : Formation musicale

Cette unité d'enseignement permet d'approfondir les acquis des cycles précédents, par l'écoute, le chant, l'implication corporelle, le jeu instrumental, la lecture et l'écriture. Une familiarisation avec les répertoires du XXème siècle, d'une part, et antérieurs à 1650 d'autre part, est proposée. Un travail spécifique d'écoute harmonique est mené, avec des relevés de « synthèse » nécessitant la compréhension de la structure harmonique associée à celle de la conduite mélodique des voix. Ces choix pédagogiques et leur mise en œuvre dans des textes exigeants contribuent à donner une aisance et une autonomie indispensables à tout étudiant se destinant au métier de musicien, et tout particulièrement à celui de professeur de formation musicale.

216 heures : 3 heures hebdomadaires pendant 2 ans

Il est possible de valider l'U.E.P dès la 1^{ère} année

Evaluations : Contrôle continu et examen terminal

II - Module associé

Il comporte 3 unités d'enseignement associé (U.E.A)

U.E.A 1 : Pratique collective

U.E.A 2 : Piano complémentaire

U.E.A 3 : Initiation à la pédagogie

U.E.A 1 : Pratique collective

L'étudiant devra s'impliquer dans des pratiques collectives diversifiées par rapport à sa pratique instrumentale ou vocale (orchestre, musique de chambre ou chant choral)

60 heures minimum : 2 sessions par an durant 2 ans pendant toute la durée du cycle

Evaluation : Contrôle continu et assiduité

U.E.A 2 : Piano complémentaire

Ce cours collectif propose un travail sur les mélodies autour de 2 axes principaux :
Savoir s'accompagner : tout au long de l'année, un large répertoire de mélodies sera exploré
Déchiffrer : déchiffrement d'un accompagnement en apprenant à simplifier en partie de piano.
36 heures : 1 heure hebdomadaire pendant 1 an
Evaluation : Contrôle continu et examen terminal

U.E.A 3 : Initiation à la pédagogie

Session d'observation pédagogique sur 6 semaines dans le cadre des cours de formation musicale (cycle 1 et 2) de l'établissement
10 heures sur 6 semaines
Evaluation : Auto-évaluation sur une grille préétablie

III - Module complémentaire

Il comporte 3 unités d'enseignement complémentaires (U.E.C)

U.E.C 1 : Analyse ou histoire de la musique

U.E.C 2 : Ecriture

U.E.C 3 : Harmonie au clavier

U.E.C 1 : Analyse

En première année, étude des échelles et des modes. Initiation à la méthode analytique : analyse formelle, harmonique, stylistique au travers d'un choix d'œuvres de style classique, baroque, préromantique. Puis en deuxième année, perfectionnement de la pratique analytique en relation avec l'histoire de la musique et la culture générale. Etude d'œuvres appartenant au romantisme, à la période baroque, à la fin de classicisme (lied, opéra, musique symphonique, musique de chambre et musique pour piano)

144 heures : 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans

Evaluations : Contrôle continu et examen terminal

ou

U.E.C 1 : Histoire de la musique

Découverte des grands courants musicaux et de l'œuvre des compositeurs dans une démarche qui englobe les points de vue historique, culturel et analytique.

144 heures : 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans

Evaluations : Contrôle continue et examen terminal

NB : Dans ces deux disciplines, des activités sont proposées en lien avec la saison du conservatoire : présentation d'œuvres, rédactions de programmes, conception et interprétation de scénarios, éléments de mise en scène et de scénographie

U.E.C 2 : Composition

Analyse, écoute et découverte du répertoire de la musique après 1945 ; expérimentation instrumentale et écriture d'une œuvre personnelle restituée en fin d'année.

72 heures : 1 heure hebdomadaire pendant 2 ans

Evaluation : Contrôle continu et examen terminal

U.E.C 3 : Harmonisation au clavier

Cette unité d'enseignement permet de proposer au clavier l'harmonisation de chants à vue et l'improvisation mélodique (tonale et modale).

36 heures : 30 minutes hebdomadaires pendant 2 ans

Evaluation : Contrôle continu

IV - Module d'enseignement libre

Il comporte au moins 1 unité d'enseignement libre (U.E.L) au choix de l'étudiant.

U.E.L : Pour compléter leur cursus, les étudiants doivent choisir une unité d'enseignement libre dans la liste jointe mise à jour chaque année.

36 heures environ - cours ponctuels ou session

Evaluation : Contrôle continu

V - Module de conférences

Chaque élève est tenu de suivre durant le cycle, un ensemble de conférences d'une durée de 5 heures environ comportant une information sur l'orientation professionnelle et présentant la diversité des formations et des métiers de la musique ainsi que leur environnement social, juridique et économique.

5 heures

Evaluation : Assiduité

VI - Module de Projet personnel

Chaque élève doit au cours du cursus, développer un projet personnel dans sa discipline principale. En formation musicale, celui-ci pourra prendre la forme d'un projet pédagogique, d'une production artistique avec des élèves. En tout état de cause, l'élève doit s'exprimer autour d'un sujet pour lequel il éprouve un vif intérêt. L'élaboration du projet personnel est encadrée par un conseiller pédagogique.

TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES PAR UNITE D'ENSEIGNEMENT

Nombre d'heures	Intitulés des enseignements	Possibilité de répartition des horaires
216	Module principal	
216	U.E.P 1 : Formation musicale	3 heures hebdomadaires pendant 2 ans
106	Module associé	
60	U.E.A 1 : Pratique collective	2 sessions de 30 heures par an pendant 2 ans
36	U.E.A 2 : Piano complémentaire	1 heure hebdomadaire pendant 1 an
10	U.E.A 3 : Initiation à la pédagogie	Session sur 6 semaines
252	Module complémentaire	
144	U.E.C 1 : Analyse ou histoire de la musique	2 heures hebdomadaires pendant 2 ans
72	U.E.C 2 : Composition	1 heure hebdomadaire pendant 2 ans
36	U.E.C 3 : Harmonie au clavier	30 minutes hebdomadaires pendant 2 ans
36 (environ)	Module d'enseignement libre	
5	Module de conférence	
	Information sur l'orientation professionnelle et présentant la diversité des formations et des métiers de la musique ainsi que leur environnement social, juridique et économique	
	Module de projet personnel	
Total		
615		
Une procédure de validation d'acquisitions antérieures est mise en place pour chaque élève admis dans le Cycle d'Orientation Professionnelle		



Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi
Musique, Danse et Théâtre
2/4, rue Maurice Déménitroux
94000 CRETEIL
t : 01.56.72.10.10
f : 01.48.98.59.06

C.O.P

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Formation musicale

LES ETAPES DE L'EVALUATION

NIVEAU REQUIS

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle doit fournir un récapitulatif de son parcours de formation attestant **d'un niveau de fin de second cycle** d'un conservatoire classé par l'Etat ou équivalent.

EXAMEN D'ENTREE

L'examen d'entrée en C.O.P Formation musicale comporte 2 épreuves :

- une épreuve orale et écrite mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat
- un entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat

VALIDATION DES ACQUIS

Toutes les demandes d'équivalences et de dispenses devront être soumises à la direction du conservatoire à l'issue du concours d'entrée. Les unités d'enseignement suivies en CRR ou CRD, pour un volume horaire équivalent, pourront être validées :

- **Module complémentaire** : analyse ou histoire de la musique - écriture - harmonisation au clavier
- **Module de conférences**
- **Module d'enseignement libre**

NB : l'UEA 1 et 2 sont obligatoires et ne peuvent faire l'objet d'une validation.

CONTROLE CONTINU

Comme indiqué dans le cadre réglementaire du C.O.P, toutes les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation continue. Le conservatoire constitue un dossier pour chaque étudiant dans lequel sont consignées les notes obtenues ainsi que les appréciations portées sur l'étudiant tout au long du cycle. Le bilan du projet personnel y figure également. **Pour les unités d'enseignement validées par examen terminal, seuls sont autorisés à se présenter les étudiants y ayant obtenu la moyenne au contrôle continu.**

GRILLE D'EVALUATION

NOTE	APPRECIATION	MENTION
$x < 8$	Niveau général insuffisant	U.E non acquise
$8 < x < 10$	Objectifs non atteints, des lacunes à combler	
$10 < x < 13$	Niveau requis, travail, prestations correspondant aux exigences	U.E acquise
$13 < x < 16$	Bon niveau	U.E acquise mention Bien
$16 < x$	Excellent niveau	U.E acquise mention Très bien ou U.E acquise mention Très bien à l'Unanimité ou U.E acquise mention Très bien à l'Unanimité avec Félicitations du jury

DELIVRANCE DU DIPLOME D'ETUDES MUSICALES

Le Diplôme d'Etudes Musicales est décerné aux élèves ayant validé l'ensemble des modules du cursus.



Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi
Musique, Danse et Théâtre
2/4, rue Maurice Déménitroux
94000 CRETEIL
↑ : 01.56.72.10.10
☎ : 01.48.98.59.06

C.O.P

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Formation musicale

EQUIPE PEDAGOGIQUE

EQUIPE ENSEIGNANTE

Formation musicale

Odile EVEN
Marie BESSIERE
Nathalie GRILLY
Flora GUESTE
Emmanuelle PY ROUSSILLAT

Musique de chambre

Karen DANIAU
Marie-Pierre VENDOME
Patrick HANSS

Orchestre

Florent DIDIER
Fabrice PARMENTIER

Analyse - Histoire de la musique

Anne ROUSSELIN

Composition

Aurélien DUMONT

Harmonisation au clavier

Fabien LADoucETTE

EQUIPE D'ENCADREMENT

Direction

Aude PORTALIER

Responsable pédagogique

Lorraine HYAFIL

Chargé de scolarité

Simon GERIN

Coordination des projets personnels des étudiants

Aline SIBONY

Responsable administrative

Véronique RODRIGUEZ

Responsable médiathèque

Marianne GOUPILLE